



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Aides surfaces

Point sur 2015 et TELEPAC 2016

Réunion d'échanges avec les organismes professionnels

- Point sur l'instruction 2015
- Restitutions vers les exploitants
- Organisation TELEPAC 2016



Campagne PAC 2015



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Des modifications profondes apportées à la déclaration et l'instruction des demandes PAC 2015 en raison de :

1°) Exigence UE de fiabilisation du système d'instruction (détermination des surfaces admissibles)

→ numérisation de tous les éléments non-agricoles (SNA)

2°) Entrée en vigueur de la réforme PAC

→ déclaration à la parcelle (diversité des assolements)

→ identification des SIE

→ prise en compte des prairies peu productives (prorata)

→ nouveau régime de droits à paiement



Evolution du système de gestion des aides surfaciques



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Ancienne PAC

Couche graphique îlots

Données déclaratives assolement
(S2 jaune)

Portefeuilles DPU

Instruction (contrôle de cohérence + CSP)

Nouvelle PAC

Couche graphique îlots **et parcelles**

Données déclaratives assolement

Portefeuilles DPB

Couche graphique SNA

Couche graphique SIE

Couche graphique ZDH (prorata)

Instruction (contrôle de cohérence + CSP)

La première priorité est de finaliser l'instruction des îlots/parcelles et SNA/ZDH de manière à déterminer les surfaces admissibles et pouvoir initialiser la déclaration 2016.





Instruction des dossiers 2015 (1)

- Ce qui a été réalisé en 2015

- photo-interprétation systématique par l'IGN des îlots PAC

- numérisation et typage exhaustifs des éléments non-agricoles

- traitement des observations positionnées concernant :

- x Les îlots et parcelles : doublons, oublis de tracés...

- x Les SNA

- x Les prairies permanentes : détermination des ZDH, mauvaise utilisation des prorata..

Objectif poursuivi : couche disponible sous Telepac au 1^{er} avril.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Instruction des dossiers 2015

- Ce qui reste à réaliser en 2016
 - **dès janvier : restitution aux agriculteurs sous telepac des îlots, parcelles et SNA**
 - Détermination - restitution des surfaces admissibles
 - calcul - restitution des SIE
 - Mise en place des DPB
 - Instruction des aides du 1^{er} pilier et ICHN
 - Instruction des MAE



Premières restitutions aux exploitants



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

- Possibilité donnée aux exploitants de :
 - consulter le RPG et les SNA numérisées par l'administration
 - demander une rectification à la DDT (impression de fiche)
- Objectif : corriger / améliorer la couche SNA
 - surface 2015 correctement déterminée (création DPB en juste nombre)
 - couche de qualité pour la télédéclaration 2016
- Il n'est pas restitué à ce stade la surface admissible





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Premières restitutions aux exploitants

- Plus de 500 000 SNA ont été numérisées (dessin + attributs) sur les îlots ou leurs bordures
- Il n'y a **aucun intérêt** à vérifier la plupart des SNA qui sont des éléments admissibles et donc sans aucun impact sur la surface éligible PAC.
 - Ex. : haies, arbres isolés, bosquets...
- Il est recommandé de **vérifier principalement les éléments non admissibles** :
 - éléments artificiels : routes et chemins, bâtiments et abords d'exploitations
 - cours d'eau
 - certains éléments du paysage : forêts, mares, petits bosquets < 10 ares, broussailles





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

SNA « broussailles » enjeu sur la surface en éléments non admissibles



F-5-11- 4 / 2000

Carte de zonage





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

SNA bosquet : vérification des contours et du positionnement





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

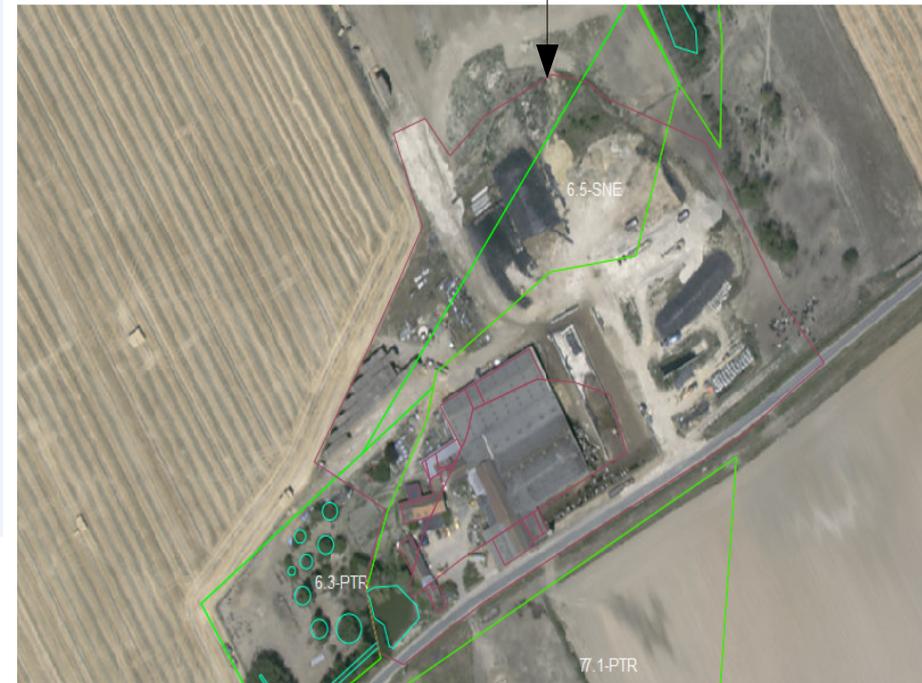
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

SNA bâtiments et autres éléments artificiels

- Emprise sur la parcelle



détails de la SNA tracée par l'IGN



SNA bâti-éléments artificiels vérifier les zones d'emprise sur les îlots





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

SNA forêt

vérifier présence et tracé de l'élément sur la parcelle





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Première restitution aux exploitants

- Calendrier: mise en ligne à partir du 18 janvier, accessibilité aux dossiers selon leur avancement
- Notification par mail pour signaler la mise en ligne
- Notification automatique pour les agriculteurs disposant de l'application telepac mobile
- Ne pas tarder : finalisation **fin février**.

La finalisation de l'instruction RPG 2015 conditionne l'initialisation du dossier PAC 2016. Les dossiers non-finalisés début mars ne seront pas disponibles à l'ouverture de la télédéclaration 2016.





Suite et fin de l'instruction des dossiers 2015

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

L'ensemble des autres opérations d'instruction (verdissement, mise en place des DPB, aides couplées et second pilier) se poursuivra de mars à juin...

... Concomitamment à la déclaration 2016 !





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Bilan de la campagne de télédéclaration 2015

Déclaration dans le cadre de la nouvelle PAC, modifiée dans sa forme

- Déclaration à la parcelle
- Appropriation des mesures de verdissement

Qui a engendré un besoin accru d'accompagnement

- Télédéclarations accompagnées en DDT : 1 200 (x2)
- Permanence téléphonique : 3 500 appels (x3)

Qui n'a pas empêché une forte progression de la télédéclaration
85 % de dossiers télédéclarés (+7%)



Déclaration 2016

Non-envoi de dossiers pré-remplis aux exploitants et généralisation du « zéro papier » à l'ensemble du territoire national.

Localement, la réussite de cette transition nécessite :

- de maintenir l'offre de service pré-existante
- de coordonner les efforts pour proposer un accompagnement aux néo-télédéclarants

Surface	Nb dossiers	Dont UDSEA	Dont télédéclarants 2014	Dont ni UD ni TD
<5,4ha	176	26	31	126
< 50ha	176	38	34	117
<130ha	133	59	36	65
>130ha	31	14	8	14
Total	516	137	109	322



Propositions DDT

Surface	Nb dossiers	Dont UDSEA	Dont télédéclarants 2014	Dont ni UD ni TD
<5,4ha	176	26	31	126
< 50ha	176	38	34	117
<130ha	133	59	36	65
>130ha	31	14	8	14
Total	516	137	109	322

- Une structure prend un contact proactif avec chaque déclarant papier 2014 pour lui proposer un accompagnement
- Les exploitations professionnelles sont accompagnées par les organisations professionnelles
- Chaque structure accompagne ses adhérents
- La DDT accompagnera les « petits dossiers » plus nombreux via un dispositif ad hoc

